

Portant Nominations et Promotions à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin et Rectificatif au décret N°2009 – 013 du 29 Janvier 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N°2002 – 17 du 07 février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la Loi N°94 – 029 du 03 juin 1996 ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès Verbal de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 05 au 20 novembre 2008 ;
- VU les différentes lettres relatives aux omissions de nom et rectificatif de nom ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

DECRETE

Article 1^{er} : sont élevées à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans les nouvelles dignités les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Assemblée Nationale

a. Grand Croix de l'Ordre National du Bénin

Monsieur TIDJANI SERPOS Ismaël

(Grand Officier décret N°2000 – 35 du 02 février 2000)

b. Grand Officier de l'Ordre National du Bénin

Madame SANI Ybatou épouse GLELE

(Commandeur décret N°90 – 97 du 05 juin 1990)

Article 2 : sont nommées et promues à titre Exceptionnel et Civil au Grade de Commandeur de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans ce nouveau grade, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

A- Assemblée Nationale

Madame KOKODE ADEGNIKA Christine Igué

Messieurs :

- BLOKOU L. A. Firmin ;
- CHABI TOKOU Dari;
- da MATHA SANT'ANNA A. Boniface ;
- OBA CHABI Denis ;
- KAKPO Kifouli ;
- VLAVONOU Louis

B- Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

Madame Clémentine LOKONON

Article 3 : Le Décret N° 2009 – 013 du 29 janvier 2009 portant Nominations et Promotions à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin est rectifié comme suit :

- page 10

- **au grade de Commandeur**

A°/- Assemblée Nationale

Au lieu de : HOUNKARIN G. Joseph

lire : HOUNKANRIN Godonou Joseph

- page 11

Au lieu de : AMADOU Tayé

lire : AMADOU Taïro

- page 13

- **Au grade de Commandeur**

C°/- **Conseil Economique et Social**

Au lieu de : BAH Honorine Bilomahoussi

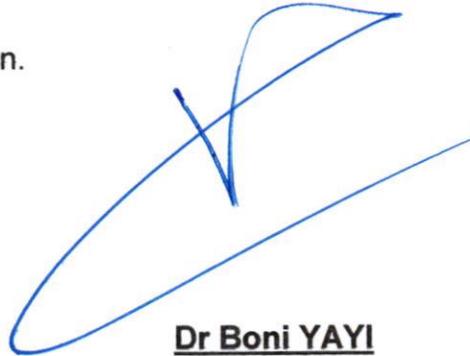
lire : FELIHO Honorine Bilomahoussi née BAH

Article 4 : Le reste sans changement

Article 5 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

FAIT A COTONOU, LE 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr Koubourath OSSENI